

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 002-2022

Du : 06 avril 2022

Nombre de Conseillers :
en exercices : 11
présents : 9
votants : 10

Date de la convocation :
1^{er} avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoint au Maire,
Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères municipales,
Messieurs Patrice Glandières, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire, pouvoir à Monsieur Didier Dagonet, Maire,

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Monsieur Bernard Gourdy, Conseiller municipal,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Thierry Vincent, Adjoint au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2122-22,

Vu, la délibération N°030-2014 du Conseil Municipal en date du dix avril 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire des pouvoirs prévus et énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal :

001-2022 du 17 mars 2022 Bail rural de neuf ans au profit de la S.C.E.A Dubois.

Il a été décidé de signer un bail rural, pour une durée de neuf ans, avec la Société Civile d'Exploitation Agricole DUBOIS, sise 19 rue de la Vieille France, 95840 Béthemont-la-Forêt, qui exploitera les parcelles de terre dont la désignation suit : AH 21 ; AH 23 ; AH 553 et AH 555 sur le territoire de la commune de Villers Adam.

002-2022 du 17 mars 2022 Bail rural de neuf ans au profit de l'E.A.R.L Guebet.

Il a été décidé de signer un bail rural, pour une durée de neuf ans, avec l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée GUEBET, sise 8 rue de Montubois, 95840 Béthemont-la-Forêt, qui exploitera les parcelles de terre dont la désignation suit : AH 18 ; AH 19 ; AH 23 ; AH 556 et AH 557 sur le territoire de la commune de Villers Adam.

002-2022 du 17 mars 2022 bail rural de neuf ans au profit de Monsieur Christophe Noel

Il a été décidé de signer un bail rural, pour une durée de neuf ans, avec Monsieur Christophe NOEL agriculteur Chemin du poirier de Chio 95840 VILLIERS ADAM, qui exploitera les parcelles de terre dont la désignation suit : B 292 sur le territoire de la commune de Villers Adam.

002-2022 du 17 mars 2022 Renouvellement de la convention assistance retraite C.N.R.A.C.L

Il a été décidé de signer le contrat de renouvellement de la convention assistance retraite CNRACL à façon pour une durée de trois ans,

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend acte, des décisions de gestion courante qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 06 avril 2022

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

